

# Conditions Générales de Vente de la Société LeKable

## Préambule

La société par actions simplifiée LeKable (ci-après « LeKable ») est établie au Parc des Sports de Choisy Val de Marne Base Nautique Plaine Nord (94600 Choisy-le-Roi) et immatriculée sous le numéro SIRET 911 643 310 00012.

LeKable est spécialisée dans les activités de téléski nautique et wakeboard. Dans ce cadre, elle met à disposition de ses clients (ci-après « l'Usager »), sur place et sur son site internet, une offre de services et de produits liés à la pratique du téléski nautique et du wakeboard.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux relations contractuelles entre LeKable et l'Usager.

## 1. Description des services et produits proposés pendant la période d'ouverture

Conformément aux recommandations de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW), LeKable propose les services et produits suivants :

- sessions individuelles et collectives d'utilisation du grand téléski nautique d'une durée d'une ou deux heures,
- sessions individuelles d'utilisation du petit téléski nautique d'une durée de trente minutes,
- dans le cadre desdites sessions d'utilisation d'un téléski nautique : la location d'équipement, des cours de wakeboard pour pratiquants débutants et confirmés,
- des boissons et de la nourriture.

Lesdites sessions d'utilisation du téléski ne sont possibles que durant la période d'ouverture de LeKable.

La période d'ouverture est déterminée par décision de la direction de LeKable guidée par les prévisions météorologiques. En principe, la période d'ouverture s'étend du mois de mars à la fin du mois d'octobre selon les conditions météorologiques. L'ouverture et la fermeture sont annoncées sur le site internet et les réseaux sociaux.

## 2. Tarifs

Les tarifs des services et produits proposés par LeKable sont disponibles sur le site internet de LeKable ([www.lekable.fr](http://www.lekable.fr)) dans la rubrique « Tarifs ». LeKable se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur la grille tarifaire le jour de la commande sera le seul applicable au client.

## 3. Conditions et moyens de Paiement

Le paiement est exigible immédiatement à la date de la commande. Les paiements seront effectués par voie électronique ou directement sur place, selon les modalités présentées sur le site ou à l'accueil de LeKable.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, carte bleue (sauf AMEX), chèques ANCV et coupons sport.

L'Usager peut utiliser ces moyens de paiement pour ajouter la somme d'argent de son choix sur son compte personnel. Ce « prépayé » peut ensuite être utilisé directement comme moyen de paiement via le bracelet RFID (cf. 7 Bracelet RFID).

#### **4. Conditions d'Utilisation et de Sécurité**

L'Usager s'engage au strict respect des règles d'utilisation et de sécurité, contenues dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU en annexe).

L'accès aux infrastructures de Le Kable implique notamment pour l'Usager :

- le respect de toutes les consignes de sécurité et plus largement de toute consigne émanant du personnel de LeKable,
- l'obligation de savoir nager et à défaut l'obligation d'en informer le personnel de LeKable,
- le port d'un gilet de flottaison et d'un casque,
- le port d'un bracelet RFID (cf. 7. Bracelet RFID) pour accéder au ponton de départ.

#### **5. Droit de rétractation pour les ventes à distance**

Conformément à la législation en vigueur et pour les ventes à distance uniquement, exclusivement liées à l'utilisation du téléski nautique, le client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours.

Ce délai de 14 jours commence à courir dès le lendemain de la finalisation de la réservation sur le site internet de LeKable.

Toutes les fois où les services proposés par LeKable sont pleinement exécutés avant la fin de l'expiration du délai de rétractation, l'Usager renonce expressément à son droit de rétractation.

**[mention sur le site : je souhaite bénéficier immédiatement de l'accès aux infrastructures de LeKable (notamment le téléski nautique) ou en tout cas avant l'expiration d'un délai de 14 jours à compter de ce jour et renonce ainsi expressément à l'exercice du droit de rétractation dont je bénéficie en vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation]**

#### **6. Politique de remboursement**

Toutes les fois où elle est imputable à l'Usager, aucune cause (notamment le retard) ne pourra justifier de remboursement de la part de LeKable.

En cas de panne du téléski ou d'un arrêt de l'activité de plus de 20 minutes consécutives dû à des problèmes techniques, météorologiques ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Usager, LeKable s'engage à rembourser le client au prorata de l'utilisation non consommée. Ce remboursement sera effectué sous forme de crédit sur le compte prépayé de

l'Usager, utilisable pour tout achat sur le site internet et sur place, sans limite de temps. Ce crédit ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire.

## **7. Bracelet RFID**

Pour accéder au ponton de départ des activités proposées par LeKable, le port d'un bracelet RFID est obligatoire. Ce bracelet est vendu au prix de 5 euros et est personnel et incessible. En cas de perte, le client devra acquérir un nouveau bracelet au même tarif pour continuer d'accéder aux installations.

Le bracelet RFID est également un moyen de paiement (cf. 3 Conditions et moyens de paiement) si l'Usager a alimenté son compte personnel avec les moyens de paiement autorisés et dispose ainsi de « prépayé ».

## **8. Cartes de Réduction**

LeKable propose des cartes de réduction exclusivement réservées aux détenteurs d'une licence valide de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW). Ces cartes de réduction sont strictement personnelles et incessibles.

### **Conditions d'Attribution et d'Utilisation :**

- Les cartes de réduction sont uniquement accessibles aux licenciés FFSNW en règle avec leur cotisation annuelle.
- Chaque carte est émise au nom du licencié et ne peut être utilisée que par celui-ci. Le transfert, la vente ou le prêt de la carte à une autre personne est strictement interdit.

### **Validité et Renouvellement :**

- La carte de réduction est valable pour une durée de un (1) an à compter de la date d'achat tant que l'Usager est titulaire d'une licence FFSNW\*.
- Aucun remboursement ou prolongation n'est possible si la carte n'est pas utilisée dans son délai de validité ou si le licencié décide de ne pas renouveler sa licence FFSNW.
- Pour continuer à bénéficier des avantages de la carte de réduction, le licencié doit procéder au renouvellement annuel de sa licence FFSNW\* pour la nouvelle saison.

LeKable se réserve le droit de vérifier l'authenticité de la licence FFSNW à tout moment et de refuser l'accès aux tarifs préférentiels en cas de non-conformité ou d'abus. Le respect de ces conditions garantit à tous nos licenciés une équité dans l'accès aux avantages proposés par LeKable et contribue à la promotion du téléski nautique et du wakeboard dans un esprit de fair-play et de communauté.

*\*La licence FFSNW est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'achat.*

## **9. Protection des Données Personnelles**

LeKable s'engage à protéger les données personnelles de l'Usager conformément à la réglementation en vigueur.

## **10. Modification des CGV**

LeKable se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne.

Toute modification des présentes CGV sera notifiée à l'Usager.

## **11. Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. En ce sens, une tentative de résolution amiable sera tentée, notamment devant un médiateur de la consommation.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Les présentes CGV engagent l'Usager qui reconnaît, par son acte d'achat, en avoir pris pleinement connaissance et les avoir acceptées.

# Conditions Générales d'Utilisation de LeKable

## Préambule

La société LeKable (ci-après « LeKable ») propose à ses clients (ci-après « l'Usager ») l'utilisation de différentes infrastructures notamment un snack-café, une terrasse, un grand télésiège et un petit télésiège.

Les présentes conditions générales d'utilisation contiennent l'ensemble des règles applicables à l'utilisation de l'ensemble des infrastructures de LeKable par l'Usager.

L'accès et l'utilisation des infrastructures de LeKable par l'Usager implique pour ce dernier de respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

## 1. Conditions d'accès : Sécurité, respect et période d'ouverture

L'accès aux installations et infrastructures de LeKable est soumis au respect des règles de sécurité communiquées par les membres de l'équipe (cf. art. 4).

La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne affichant un comportement offensant, dangereux ou contraire à nos valeurs de respect mutuel et de sécurité. Ceci inclut les personnes sous l'influence de l'alcool et/ou de produits stupéfiants dont le comportement est un trouble pour la tranquillité des autres clients de LeKable.

L'accès aux installations et infrastructures de LeKable ne peut se faire que durant la période d'ouverture de LeKable.

La période d'ouverture est déterminée par décision de la direction de LeKable guidée par les prévisions météorologiques. En principe, la période d'ouverture s'étend du mois de mars à la fin du mois d'octobre selon les conditions météorologiques. L'ouverture et la fermeture sont annoncées sur le site internet et les réseaux sociaux.

## 2. Engagement et responsabilité

LeKable s'efforce de maintenir ses équipements et installations en bon état de fonctionnement et de permettre des conditions d'utilisation de ses équipements en toute sécurité.

Cependant, l'Usager reste conscient des risques inhérents à la pratique des activités en lien avec le télésiège nautique. L'Usager qui décide d'utiliser les infrastructures de LeKable accepte d'assumer pleinement les risques liés à cette utilisation.

## 3. Respect d'autrui et valeurs

L'Usager des infrastructures de LeKable doit se comporter de manière respectueuse envers le personnel de LeKable et les autres usagers.

Tout comportement inapproprié ou jugé en désaccord avec les valeurs de LeKable peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de nos installations suivant décision de la direction.

## 4. Utilisation des équipements et installations

a. L'Usager s'engage à respecter toutes les instructions et règles de sécurité affichées ou communiquées par le personnel de LeKable.

b. L'équipement de sécurité fourni par LeKable doit être porté en tout temps pendant la pratique du téléski nautique et du wakeboard, sauf instruction contraire du personnel qualifié.

Parmi cet équipement figure :

- Gilet de flottaison conforme à la norme **NF ISO 12402-5** en vigueur et à la taille de l'Usager,
- Casque obligatoire et conforme à la norme **NF EN 1385** en vigueur.

c. L'Usager s'engage à une bonne et respectueuse utilisation de l'équipement et des installations de LeKable. L'Usager s'engage notamment à éviter toute action pouvant causer des dommages pour les autres usagers, les membres du personnel ou lui-même.

Toute dégradation intentionnelle du matériel et/ou utilisation contraire aux règles de sécurité ou aux présentes pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation à hauteur du préjudice constaté.

## 5. Accueil et accès au site

L'Usager doit :

- se munir d'un bracelet RFID pour la réservation à distance ou en présentiel de créneaux d'utilisation du téléski (dans la limite des places disponibles),
- se présenter au guichet afin de présenter ou d'acquérir un bracelet RFID. Ce bracelet doit être positionné au poignet gauche afin de badger au tourniquet d'entrée au ponton de départ. Ce bracelet est lié au profil personnel de l'Usager. La perte du bracelet implique le rachat de celui-ci pour l'accès et l'utilisation des infrastructures de LeKable,
- regarder le film relatif aux consignes de sécurité disponible à l'accueil,
- prendre un gilet adapté à son poids et sa morphologie,
- prendre son matériel (ski, kneeboard, monoski),
- s'adresser au guichet pour la location de matériel particulier : wakeboard pour aller sur les modules, wakeskate ou combinaison en sus,
- se diriger vers le ponton de départ,

En cas de retard, aucun remboursement ne sera effectué.

## 6. Accès et Utilisation du Ponton de Départ

a. **Bracelet RFID Obligatoire** : Pour accéder au ponton de départ de l'activité de téléski nautique, chaque utilisateur doit être muni d'un bracelet RFID fourni par LeKable. Ce bracelet est essentiel pour garantir une gestion fluide des départs et assurer la sécurité de tous, dans le respect de l'écologie. Ce bracelet est nominatif et incessible.

b. **Utilisation du tourniquet** : L'accès au ponton de départ se fait à heures fixes et exclusivement via le tourniquet prévu à cet effet. La réservation d'un créneau permet l'accès au ponton pour 1h ou 2h selon la réservation. Le tourniquet ne peut être actionné qu'à l'aide du bracelet RFID. Il est donc obligatoire pour chaque utilisateur de passer par ce tourniquet pour accéder à l'activité.

c. **Incessibilité du bracelet** : Chaque bracelet est strictement personnel et incessible. Tout manquement à cette disposition peut entraîner des sanctions à la discrétion de la direction.

d. **Perte du bracelet** : En cas de perte ou de détérioration du bracelet, le client est tenu de s'acquitter du coût d'un nouveau bracelet pour pouvoir continuer à accéder à l'activité de téléski nautique. Un nouveau bracelet peut être obtenu auprès de notre personnel à l'accueil et sur demande.

## 7. Consignes d'utilisation

L'Usager qui souhaite pratiquer une des activités proposées par LeKable doit respecter les conditions et consignes suivantes :

- savoir nager
- porter un gilet de flottaison,
- porter un casque.

Le gilet de flottaison et le casque constituent les équipements de protection individuels.

L'Usager peut apporter son propre matériel (de glisse, casque ou gilet) mais le personnel de LeKable se réserve le droit d'en refuser l'utilisation s'il apparaît non conforme, inapproprié ou jugé dangereux pour les personnes et les installations.

Ci-après les étapes du déroulement de la pratique de l'activité :

- L'accès au ponton (zone de départ) ne doit se faire qu'à travers le tourniquet. L'accès au ponton par une voie différente (depuis l'eau ou un autre chemin terrestre) pourra faire l'objet d'une annulation de la réservation en cours.
- Scanner le bracelet RFID afin d'actionner le tourniquet et accéder au ponton (tout dysfonctionnement du tourniquet doit obligatoirement faire l'objet d'un signalement immédiat à tout membre de l'équipe).

Au départ, l'Usager s'engage à :

- respecter la file d'attente
- lire attentivement les panneaux pédagogiques
- prendre le palonnier lorsque l'opérateur l'y invite,

- se mettre en position de départ rapidement.

Sur le circuit, l'Usager s'engage à :

- rester équipé tout au long de la pratique de son équipement de protection individuel,
- être particulièrement attentif aux potentiels autres utilisateurs tombés sur le circuit afin d'éviter tout risque de collision. Le cas échéant, lâcher le palonnier pour empêcher tout risque de collision,
- ne jamais intentionnellement frôler un utilisateur tombé sur le circuit,
- ne jamais abandonner, en aucun cas, tout ou partie du matériel mis à disposition par LeKable.

L'Usager s'engager à ne jamais :

- essayer de récupérer une corde à vide tournant sur le circuit,
- laisser son matériel sur le circuit après une chute ou arrêt,
- rester accroché en cas d'arrêt ou panne du télési.

Dans les virages, l'Usager s'engage à :

- passer à l'intérieur des portes matérialisées par des bouées oranges à chaque virage.

En cas de chute, l'Usager doit :

- lâcher immédiatement le palonnier,
- signaler aux autres skieurs sa présence (en levant un bras par exemple),
- s'écarter rapidement vers l'extérieur de l'axe du câble et regagner la berge la plus proche en faisant attention au passage des cordes ainsi qu'aux pratiquants encore sur le circuit,
- rapporter impérativement le matériel,
- en cas de difficulté, attirer l'attention des opérateurs et autres pratiquants (par exemple en agitant les deux bras et/ou en les croisant).

A la sortie du circuit, l'Usager doit :

- après le quatrième virage, se diriger vers la bouée blanche et lever la main en amont afin de signaler à l'opérateur son intention de s'arrêter,
- se diriger en direction du ponton flottant de retour et lâcher le palonnier immédiatement après la bouée de sortie,
- ranger le matériel après utilisation.

Il est strictement interdit de :

- S'arrêter intentionnellement devant la zone de départ,
- Remonter par le ponton en cas de chute au départ ou devant la zone de départ,
- Remonter par le ponton de service situé entre la cabine opérateur et le pylône moteur principal.

En cas de panne ou d'arrêt du télési :

- tous les utilisateurs du téléski doivent lâcher le palonnier, sortir de l'eau avec leur matériel et regagner le départ par la berge ou les pontons flottant pour repasser par le tourniquet.

A la fin de sa séance l'Usager s'engage à :

- ramener son matériel (comprenant son matériel de glisse et les équipements de protection individuels) dans les endroits prévus à cet effet,
- désinfecter puis rincer sa combinaison et son casque avant de les remettre à leur place,
- le cas échéant, bien ramener le matériel loué à l'accueil avant d'entrer dans les vestiaires pour se changer.

Matériel autorisé :

- Kneeboard (planche à genoux)
- Bis skis
- Monoski de figure
- Monoski de slalom
- Wakeboard
- Wakeskate
- Wakeski

Enfin, il est interdit

- de se laisser tracter ou d'essayer de se rétablir après une chute
- de redémarrer dans l'eau après une panne ou arrêt du téléski
- de sauter au dessus ou de frôler intentionnellement un skieur se trouvant dans l'eau
- de se baigner
- de frôler la cabine et le ponton de départ
- d'utiliser les modules sans planche et matériel adapté
- d'utiliser un appareil non homologué et ne figurant pas dans la liste ci-dessus citée
- de tenter de récupérer une corde vide en circulation sur le circuit

## **8. Accueil et encadrement des groupes**

Le responsable et les accompagnateurs du groupe doivent :

- faire prendre connaissance des présentes conditions d'utilisation à leur effectif,
- rester présent sur le ponton de départ durant toute la durée de l'activité. Ils ne peuvent pratiquer l'activité que si il y a un deuxième encadrant,
- vérifier la bonne conduite de son effectif (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel), en cas d'irrespect de cette clause, le groupe et ses encadrants pourront être exclus immédiatement de l'activité.

Au cours de la séance :

- Un opérateur du téléski nautique est responsable de l'encadrement et du bon déroulement de la séance. La durée prévue de la séance sera soustraire du temps nécessaire à l'équipement de l'effectif du groupe, la prise de connaissance des

consignes de sécurité, de l'explication de l'activité et du parcours, puis le rangement du matériel.

En cas de retard du groupe :

- La séance prendra fin à l'heure prévue initialement et pour des raisons de sécurité la séance pourra être annulée si le retard excède 25% de la durée initiale prévue.

## 9. Utilisation de la Terrasse et du Snack

a. **Interdiction de Pic-niquer** : Afin de respecter l'exclusivité de notre offre de restauration sur place, l'Usager s'engage à ne pas apporter et/ou consommer d'aliments et/ou boissons obtenues à l'extérieur de LeKable.

b. **Propreté et Respect de l'Espace** : L'Usager s'engage à maintenir les terrasses et espaces intérieurs propres et accueillants pour tous, utiliser les poubelles mises à disposition pour jeter ses déchets.

Il est également important de libérer les tables de toute affaire personnelle à l'occasion de la pratique d'une activité de télésiège nautique, afin de permettre à d'autres clients de profiter de l'espace.

Afin d'assurer une circulation fluide et le confort sur les terrasses, il est interdit d'y apporter du matériel de glisse. Celui-ci doit être rangé dans les zones désignées à cet effet. De même, les terrasses ne doivent pas servir de séchoir pour les vêtements, serviettes, et combinaisons, qui doivent être étendus dans les emplacements spécialement aménagés pour cela.

c. **Animaux de Compagnie** : Les chiens et autres animaux de compagnie sont les bienvenus, à condition qu'ils soient tenus en laisse et sous la surveillance constante de leur propriétaire. Les propriétaires d'animaux sont responsables de la propreté et de la conduite de leurs compagnons.

d. **Respect des Autres Utilisateurs et du Personnel** : Le respect mutuel entre tous les utilisateurs et envers notre personnel est essentiel pour garantir une ambiance agréable. Tout comportement jugé perturbateur ou irrespectueux peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de nos installations et espaces.

## 10. Local pour les titulaires d'une carte de réduction ou « local rider »

a. **Conditions**. L'Usager qui dispose d'une licence FFSNW valable et d'une carte de réduction peut déposer son matériel dans le local prévu à cet effet et désigné comme le « local rider ».

b. **Responsabilité**. L'Usager qui accède au local rider s'engage à adopter un comportement respectueux de l'espace et du matériel entreposé. Dans cet esprit, il s'engage à n'entreposer que le matériel qui lui est directement utile : les sacs de transport (ou « boardbag ») sont strictement interdits dans le local.

c. **Fin de saison.** L'Usager s'engage à récupérer le matériel entreposé dans ledit local à la fin de la saison. LeKable ne pouvant assurer la surveillance du matériel non récupéré, elle ne saurait être tenue responsable de la non restitution dudit matériel non récupéré.

## 11. Dispositions particulières

a. **Privatisation :** La direction s'autorise le droit de fermer ou privatiser le site à tout moment sans préavis. Les privatisations ou fermetures sont communiquées sur son site internet et/ou ses réseaux sociaux.

b. **Exclusion :** Tout manquement délibéré à ces CGU et tout comportement susceptible de comporter un risque pour les autres usagers sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive du téléski sans remboursement possible.

c. **Obligation de soin :** En cas de perte, de vol ou de détérioration volontaire du matériel mis à la disposition de l'Usager entraîne pour ce dernier une obligation de remboursement. Le cas échéant, ledit matériel sera facturé au prix du neuf.

Le matériel loué ne peut être prêté à une tierce personne sans accord exprès et préalable d'un membre de l'équipe.

Le matériel doit être retourné immédiatement après la durée de location. Tout dépassement de la durée de location pourra entraîner des frais supplémentaires.

d. **Perte et vol :** LeKable décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels sur les terrasses ou autres espaces extérieurs ainsi que les espaces intérieurs (local rider inclus).

e. **Départ à temps :** L'Usager s'engage à quitter les infrastructures de LeKable au plus tard sur instructions du personnel. En tout état de cause, l'Usager s'engage à avoir quitté les lieux à l'heure de fermeture de l'établissement et de ses infrastructures et surtout avant l'heure de fermeture du PIDS (horaires à consulter sur site PIDS).

## 12. Modifications des CGU

LeKable se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Les modifications entreront en vigueur immédiatement après leur publication sur le site web du Kable ou leur communication aux utilisateurs.

## 13. Droit Applicable et Juridiction

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera soumis aux juridictions compétentes.

## 14. Contact et réclamation

Pour toute question ou réclamation concernant les présentes CGU ou nos services, veuillez contacter LeKable à l'adresse suivante : [direction@lekable.fr](mailto:direction@lekable.fr).